



Université Claude Bernard Lyon 1



Université Claude-Bernard LYON I (Département de psychiatrie légale)

Centre Hospitalier Le Vinatier (Pôle santé mentale des détenus et psychiatrie légale)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Diplôme Universitaire d'expertise judiciaire pénale psychiatrique et psychologique

Responsable universitaire : Pr. Emmanuel Poulet – Praticien hospitalier, Professeur des universités

Responsables de la formation : Dr Frédéric Meunier – Psychiatre, Praticien hospitalier, expert près la Cour d'appel de Lyon. Chef du Pôle santé mentale des détenus et psychiatrie légale, CH le Vinatier, Madame Magali RAVIT, psychologue clinicienne experte, Professeure, Université Lumière Lyon2

Équipe pédagogique :

Dr Yves BISSUEL, psychiatre expert, Mme Hélène DUBOST, psychologue expert, Dre Sabine MOUCHET-MAGES, psychiatre expert, Dr François RENAULT, psychiatre expert

La Compagnie Nationale des experts psychiatres près les Cours d'appel (CNEPCA)

Le CRIAVS-RA

Présentation

La formation initiale des experts psychiatres et psychologues nécessite des bases juridiques et techniques spécialisées. De plus, les évolutions successives des textes régissant l'expertise judiciaire développent de nouvelles questions délicates, en particulier sur les points des procédures contradictoires, de l'analyse de la responsabilité de l'évaluation du risque, et de l'extension des expertises post-sentencielles. Cet enseignement a pour objectif principal de permettre aux praticiens qui désirent demander leur inscription sur la liste des experts d'acquies ces bases.

Cette formation portera donc sur l'état de la législation actuelle, l'évolution de la procédure et de la jurisprudence, les données techniques, cliniques et médico-légales de la réalisation de ces expertises.

L'orientation de cette formation vise essentiellement la formation à l'expertise psychiatrique et psychologique en matière pénale.

Les enseignements sont dispensés, sauf mention contraire, dans les locaux universitaires du Centre Hospitalier « Le Vinatier » - bâtiment 416
La formation est ouverte aux psychiatres et psychologues en exercice et aux internes en psychiatrie se formant à la psychiatrie légale.

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent se rapprocher d'un expert ou d'experts de leur choix : un stage est obligatoire.

Le programme, dans son contenu, est donné à titre indicatif. Il est susceptible de modification en fonction des disponibilités des intervenants.

CET ENSEIGNEMENT VALIDE LE DPC. Il est agréé par l'agence nationale du DPC.

Réunion d'information

JEUDI 14 novembre 2019 16HEURES-18HEURES
SALLE DE RÉUNION DU PÔLE « SANTÉ MENTALE DES DÉTENUS ET PSYCHIATRIE LÉGALE » - BÂTIMENT 424
CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »
95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

CETTE RÉUNION A UN CARACTÈRE OBLIGATOIRE

Cette réunion permet :

- De préparer le stage indispensable dès la première session
- De présenter la formation

CONTACTS :

Responsable de la formation :

Dr Frédéric Meunier

frederic.meunier@ch-le-vinatier.fr

téléphone 06 17 15 96 27

Secrétariat : téléphone 04 72 09 97 97

Mme Carole d'Agostino

carole.dagostino@ch-le-vinatier.fr

Responsable universitaire :

Pr Emmanuel Poulet

emmanuel.poulet@chu-lyon.fr

téléphone 04 72 11 00 09

Première session : Introduction, statut de l'expert et de l'expertise, procédure pénale pour les praticiens

Date 11 – 14 décembre 2019

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 11 Décembre	Jeudi 12 décembre	décembre	Samedi 14 décembre
9 h -10 h 30	Introduction Dr F. Meunier	La mission, la rédaction I Dr Y. Bissuel Mme M. Ravit	Parcours du justiciable I Dre A. Damilleville	SÉMINAIRES - LECTURE D'EXPERTISES -
10 h 45 - 12 h 15	Le statut de l'expert judiciaire psychiatre ou psychologue	La mission, la rédaction II Dr Y. Bissuel Mme M. Ravit	Parcours du justiciable II Dre A. Damilleville	
14 h -15 h 30	Missions et attentes	La dangerosité Dr F. Meunier	Évaluation du risque de commission de faits de violence II Dr F. Meunier	
15 h 45 - 17 h 15	Repères conceptuels II *	Évaluation du risque de commission de faits de violence I Dr F. Meunier	Évaluation du risque de commission de faits de violence III Dr F. Meunier	

* intervention dédoublée psychiatres/psychologues

Deuxième session : La clinique du passage à l'acte

29 janvier – 1er février 2020

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 29 janvier	Jeudi 30 janvier	Vendredi 31 janvier	Samedi 1er février
9 h -10 h 30	Lecture clinique du passage à l'acte I Mme M. Ravit	La délinquance sexuelle I Dr D. Straub Mme A. Vittoz Dre S. Mouchet-Mages		SÉMINAIRES - LECTURE D'EXPERTISES -
10 h 45 - 12 h 15	Lecture clinique du passage à l'acte II Mme M. Ravit	La délinquance sexuelle II Dr D. Straub Mme A. Vittoz Dre S. Mouchet-Mages	Principes éthiques et psychiatrie légale Dr F. Meunier	
14 h -15 h 30	La responsabilité pénale Me Hur-Vario	Indication des soins pénalement ordonnés I Dre S. Mouchet-Mages	Les autres questions de l'expertise Dr F. Meunier	
15 h 45 - 17 h 15	Le discernement Dre N. Giloux	Indication des soins pénalement ordonnés II Dre S. Mouchet-Mages	Une clinique de la responsabilité ? Dr Pierre Lamothe	

Troisième session : publics et conditions d'exercice

22 – 25 avril 2020

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 22 avril	Jeudi 23 avril	Vendredi 24 avril	Samedi 25 mai
9 h -10 h 30	Expertises postsentencielles et médecin coordonnateur I ** M. J. Ferrand Dre F. Plet Dr F. Renault Mme H. Dubost	Le juge des enfants I Mme D. Terny	Déposer aux assises I Dre Nidal Abou Mme H. Dubost Dr F. Meunier Dr F. Renault	Déposer aux assises V et VI Dre Nidal Abou Mme H. Dubost Dr F. Meunier Dr F. Renault
10 h 45 - 12 h 15	Expertises postsentencielles et médecin coordonnateur II ** M. J. Ferrand Dre F. Plet Dr F. Renault Mme H. Dubost	Le juge des enfants I Mme D. Terny	Déposer aux assises II Dre Nidal Abou Mme H. Dubost Dr F. Meunier Dr F. Renault	
14 h -15 h 30	Expertise des enfants Dre E. Bécache	Table ronde : les intervenants judiciaires M Mme L. Barriquand Bertrand Nadau Me R. Naserzadeh	Déposer aux assises III Dre Nidal Abou Mme H. Dubost Dr F. Meunier Dr F. Renault	
15 h 45 - 17 h 15	Expertise des victimes Pre L. Daligand		Déposer aux assises IV Dre Nidal Abou Mme H. Dubost Dr F. Meunier Dr F. Renault	

** intervention dédoublée psychiatres/psychologues

Quatrième session : Colloque

4-5 juin 2018

CENTRE SOCIAL

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

Jeudi 4 juin

COLLOQUE : Thème à déterminer

Nous organisons chaque année un colloque, ouvert à tous, au début de la dernière session de cet enseignement. Ce colloque est organisé en collaboration avec le Groupe Lyonnais de criminologie clinique, les universités Claude Bernard-Lyon 1 et Lumière-Lyon 2, l'université de Louvain-la-Neuve, et le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires de Centre hospitalier universitaire du canton de Vaud.

Le programme de cette journée sera donné ultérieurement

Vendredi 5 juin	
9 h -10 h 30	SÉMINAIRES Point sur les stages
10 h 45 - 12 h 15	
14 h - 15 h 30	Restitution, évaluation (Rendez-vous individuels)
15 h 45 - 17 h 30	

Stage - Validation

Une formation pratique est réalisée en stage

Vous devez assister à au moins 4 entretiens experts, avec un expert agréé.

Nous vous orientons pour ce stage, mais chaque stagiaire se doit de trouver le maître de stage.

Des aménagements sont prévus en fonction des contextes professionnels locaux.

Ces aménagements sont personnalisés et contractualisés.

La validation du diplôme est obtenue par :

Le contrôle continu des acquisitions à chaque session : 30 points

Travail personnel (rédaction de 4 rapports d'expertise) et oral : 30 points

Date limite de dépôt des rapports : 11 septembre 2020

Oral : 24 et 25 septembre 2020

Les intervenants

Dre Nidal ABOU	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Dre Eve BECACHE	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Mme L. BARRIQUAND	Vice-procureur, Lyon
Dr Yves BISSUEL	Psychiatre, expert, responsable de l'enseignement
Pr Liliane DALIGAND	Professeure des universités-praticien hospitalier, expert
Dr Audrey DAMILLEVILLE	Psychiatre, PH, Juriste
Mme Hélène DUBOST	Psychologue clinicienne, expert.
M. Joaquim FERNANDEZ	Avocat général à la Cour d'appel de Lyon
M. Julien FERRAND	Juge de l'application des peines
Dre Natalie GILOUX	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Me Nelly HUR-VARIO	Avocate, Enseignant – chercheur université Lyon III
Dr Pierre LAMOTHE	Psychiatre, expert national
Dr Frédéric MEUNIER	Psychiatre, praticien hospitalier, expert,
Mme Camille MOREAU	Attachée d'administration hospitalière
Dre S. MOUCHET-MAGES	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Me Roksana NASERZADEH	Avocate
Dre Frédérique PLET	Psychiatre, praticien hospitalier, médecin coordonnateur
M. Gilles RAGUIN	Magistrat, Président de la chambre de l'instruction, Cour d'appel de Besançon
Mme Magali RAVIT	Psychologue clinicienne, Professeure université LYON II, expert
Dr François RENAULT	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Dr Dominique STRAUB	Psychiatre, Expert, CRIAVS
Mme Dominique TERNY	Magistrate, Cour d'appel de Grenoble
Mme Aurélie VITTOZ	Psychologue clinicienne